

Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2026

Rapport moral du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Adhérents,

Il est de tradition statutaire et habituelle qu'à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Association, le Président vous invite à partager son rapport moral.

Bienvenue d'abord à vous tous adhérents physiques et aussi à tous ceux qui se sont fait représenter en cette fin d'après-midi à l'occasion de la tenue de notre 52^e Assemblée Générale.

Je veux ici rappeler que notre Assemblée Générale constitue la structure socle des adhérents de l'Association. Elle en est l'organe souverain. L'occasion m'est ainsi donnée de vous inviter à participer à la consolidation de notre groupe afin de renforcer tout à la fois sa notoriété et sa représentativité.

Ce rapport moral sera l'occasion de revisiter plusieurs événements majeurs passés, mais aussi d'évoquer quelques perspectives et sujets d'avenir.

Comme à l'accoutumée, et afin de respecter les périmètres de compétence de la gouvernance et de la dirigeance, je laisserai à notre Directeur Général le choix de vous présenter avec ses équipes et collaborateurs le rapport d'activité de l'année 2025. Leurs interventions vous permettront de vous imprégner de l'état de bon fonctionnement de nos établissements et services, en même temps que de la qualité de leur engagement et adhésion dans notre projet associatif.

Nous prendrons, comme c'est la règle, connaissance du rapport financier proposé et préparé par notre Trésorier, que je remercie déjà d'avoir bien voulu accepter cette mission aux pieds levés. Dans le prolongement de ce rapport, notre Commissaire aux comptes nous rassurera, je l'espère, sur la qualité des comptes annuels de notre Association, en nous communiquant son avis et son rapport général.

Dans le cadre de ces rendez-vous statutaires et incontournables, je vous propose un retour arrière sur plusieurs faits et événements majeurs qui ont alimenté nos débats et participé à la dynamique de cette année 2025.

Rappelons-nous :

→ En juin 2025, l'ALAGH a fêté ses 50 ans, soit un demi-siècle d'engagement, d'innovation et de services auprès des personnes en situation de handicap et de vulnérabilité. Cet anniversaire, placé sous le signe de la reconnaissance et de l'avenir, a été l'occasion de rendre hommage aux fondateurs de l'ALAGH et, en premier lieu d'entre eux, Mme le Dr Irène PIERRE.

La conférence-débat organisée le 13 juin sur le thème « Mes choix, mes droits, mes compétences, l'ALAGH une passe'aille vers l'avenir » a constitué le point d'orgue d'une semaine de manifestations ludiques et professionnelles. Célébrer 50 ans, ce n'est pas seulement regarder en arrière, c'est surtout affirmer notre volonté de continuer à agir, innover et accompagner les personnes en situation de handicap. Que tous ceux qui ont été acteurs de la réussite de cette semaine soient pleinement remerciés.

→ L'autre point fort de l'année aura été la concrétisation du partenariat médico-social dans lequel l'ALAGH s'est engagée avec la Fondation Saint-Charles de Nancy. Sur la base de valeurs partagées et de par la volonté de bonnes collaborations est né le groupement d'intérêt commun SOLILA.

« Faire grandir les possibles » : cette signature désormais partagée, traduit les engagements communs de nos deux structures à créer les conditions d'épanouissement dans lesquelles chaque potentiel peut s'exprimer. Sur un plan pratique, le début de pleine activité du groupement est intervenu à effet du 1^{er} juillet 2025, en suite de la réception de l'immeuble à usage de siège social et administratif, et du transfert des collaborateurs ressources sur un même lieu d'exercice.

Cette mise en service a coïncidé avec la reconnaissance et la validité par nos tutelles financières de nos frais de siège, dont le taux de 5,2% du total des charges de fonctionnement de N-1 a participé à notre équilibre budgétaire, d'autant qu'elles sont désormais partie intégrante du CPOM.

→ « *Ne pas avoir de projets, c'est prendre le risque de ne pas les réaliser* ». C'est dans cet esprit d'anticipation et de rationalisation que les réflexions collectives exprimées par différents acteurs de l'Association ont pu donner corps à l'écriture, à et à l'adoption du projet associatif de l'ALAGH pour la période 2026-2030. À partir de cinq axes d'orientation stratégiques, le cap est fixé pour les cinq années à venir. Validé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 octobre 2025, il vous appartient dans le cadre de la présente assemblée de l'approuver.

→ Par ailleurs, nous restons très attentifs à l'évolution de plusieurs programmes en cours d'autorisation, et notamment la cession au profit de l'ALAGH de l'emprise foncière dite « Toit de Haye » par la Métropole, en vue de la réalisation en cours d'étude d'une plateforme médico-sociale en juxtaposition des locaux actuels de l'avenue Pinchard.

→ En fin d'année et avec satisfaction, nous avons été informés que le programme AMI 50 000 solutions auquel SOLILA avait répondu, autorisait l'ALAGH à installer sur les sites de Nancy et Mont-Saint-Martin, des équipes mobiles rattachées aux EAM afin de couvrir des parcours complexes. On suivra avec intérêt le devenir des autres dossiers

déposés pour lesquels, faute de financement actuel, aucune réponse n'a été pour le moment apportée.

- Nous restons par ailleurs attentifs à l'évolution de plusieurs dossiers pour lesquels nous avons émis des intentions ou engagé des démarches, à savoir :
 - Notre partenariat avec le groupe VITALLIANCE dans une perspective de création d'un SAD Mixte,
 - Notre proposition concernant le développement de solutions d'hébergements adaptés aux personnes sourdes ou aveugles vieillissantes, en partenariat avec plusieurs institutions médico-sociales locales.
- Résolument tourné vers l'avenir, le Conseil d'administration de l'ALAGH, après avoir fait le constat d'une identité visuelle vieillissante, a choisi de modifier sa signature, de valider un nouvel acronyme et de se doter d'un nouveau visuel, à savoir :
 - Une signature évocatrice « Faire grandir les possibles »,
 - Un glyphe plus moderne,
 - Un nouvel acronyme, ALAGH voulant dire désormais, et sous réserve de la validation par la présente Assemblée, « Association Lorraine d'Accompagnement Global aux personnes en situation de Handicap ».

Ces modifications validées par notre récente AGE seront inscrites dans des statuts dont la mise en harmonie est en cours.

Il est un dernier sujet qui nous interpelle et que nous devons nous approprier, c'est celui de l'accompagnement de la personne handicapée et de son environnement éthique. Constat étant fait que depuis 50 ans, à l'ALAGH, des femmes et des hommes partagent des lieux de vie mais surtout des valeurs cultivées au quotidien.

Apparaît aujourd'hui la nécessité de rédiger une charte éthique, préfiguration d'un comité faisant valoir diverses attentes et leurs droits. Éclairer les choix et la pratique de chacun, accompagner au mieux les femmes et les hommes prisonniers de leur handicap, proposer des repères éthiques, enrichir les réflexions de l'ensemble des acteurs du prendre soin, tels sont quelques-uns des axes et des attentes que devront alimenter les réflexions de la commission ad hoc « Pratique et Éthique » que le Conseil d'administration a choisi de valider et d'installer dans une perspective de « Charte Éthique ».

À cet instant, comment ne pas évoquer la mémoire de Madame Sophie RITT, résidente de la MAS Irène Pierre, membre active et initiatrice de notre groupe de réflexion sur l'éthique, qui nous a quittés récemment.

Au moment de conclure mon propos, je souhaite au nom de notre Conseil d'administration, m'adresser à tous ceux, acteurs engagés, qui contribuent et contribueront encore au rayonnement de l'ALAGH et plus encore à répondre à l'attente de nos résidents et de leurs familles par la qualité de leur engagement et de leur adhésion sans faille à notre projet associatif. Que tous soient pleinement reconnus et remerciés : nos administrateurs, notre Directeur Général et ses collaborateurs, nos médecins et leurs équipes soignantes, nos personnels éducatifs et médico-sociaux, nos agents techniques et administratifs, mais aussi les bénévoles, les aidants, les membres des CVS et du Comité FLAME et enfin, vous tous, Chers Amis de l'ALAGH.

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le pouvoir, mais de le rendre possible », Antoine de St Exupéry.

Je vous remercie de votre patience et de votre parfaite écoute.

Le Président,
Hugues de Valonne